

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



Date	22 juil. 2026
N° de client	64
N° de rapport	TP24-939
N° interne de contrôle	20
Prochaine vérification	22 janv. 2027

R482

Chargeuses



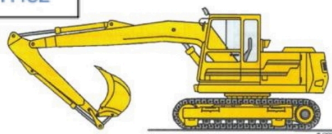
R482

Compacteur



R482

Pelle



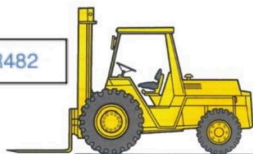
R482

Buteur



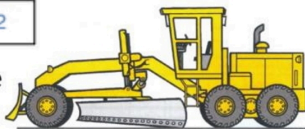
R482

Chariot
Télescopique



R482

Niveleuse



R482

Tombereau



R482

Tracto-pelle



Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre CANDAELE	Société	PONTIGNAC	Signature	
-----	--------------------	---------	-----------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : MANITOU	MARQUE VÉHICULE
Modèle : BT425	
N° de Série : 235249	TYPE
CATÉGORIE : F : Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique	
ACCESSOIRE(S) : Fourches Long 1200mm	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 2500.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2008	Kilométrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2183	N° du Parc
LEVAGE : Oui	Néant

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :



L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :
Une contre-visite sera obligatoire :

Oui
Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MAZY ELIE	Société : EMA V.G.P
-----------------	---------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)										
EMA V.G.P MAZY ELIE		N° d'agrément VGP : 8042307OX				Prochaine contrôle : 22 janv. 2027		Client : PONTIGNAC				
		Date : 22 juil. 2026						N° de Série		235249		
		Marque		MANITOU		Modèle		BT425				
		Marquage CE : Oui				L'appareil peut être utilisé : Oui				Une contre visite sera obligatoire : Non		
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION						TYPE DE VÉRIFICATION						
État de propreté de l'appareil satisfaisant				Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)						
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)				Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)				✓		
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil				Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)						
Zone sécurisée pour les essais				Oui								
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL												
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture												
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)												
Documents règlementaires à présenter				B	D	NEO	V/F	N°	Performances de l'engin			
Certificat de conformité + épreuve de mise en service				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) avec stabilisateurs : 0 m			
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)				✓	□	□	V/F		Hauteur de levage (max) sans stabilisateurs : 3.90 m			
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)				✓	□	□	V/F		Capacité de levage (max) : 2500 Kg			
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)				✓	□	□	V/F		Capacité à hauteur maxi : 2500 Kg			
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)				✓	□	□	V/F		Capacité à la portée maxi : 1000 Kg			
Poste de conduite				B	D	NEO	V/F	N°	Portée horizontale : 2.35 m			
Accès				✓	□	□	V/F		Portée à hauteur max : 1.14 m			
Structure conforme aux normes européennes (présence, état,...) ROPS (ISO 3471) / FOPS (ISO 3449)				✓	□	□	V/F		Poids de la machine à vide (avec fourches) : 4530 Kg			
Vitrages de sécurité				✓	□	□	V/F		Puissance max : 31 KW 51 CV			
Sièges (état, réglages, fixations,...)				✓	□	□	V/F		Cycles de travail			
Ceinture de sécurité				✓	□	□	V/F		B			
Essui-glaces				✓	□	□	V/F		D			
Niveau lave-glaces				✓	□	□	V/F		NEO			
Rétroviseur				✓	□	□	V/F		V/F			
Issue de secours				✓	□	□	V/F		N°			
Aération				✓	□	□	V/F					
Chauffage				✓	□	□	V/F		Levage : 16 s			
Grille de protection de toit				✓	□	□	V/F		Télescopage, sortie du bras : 20 s			
Klaxon				✓	□	□	V/F		Télescopage, rentrée du bras : 22 s			
Alarme de recul				✓	□	□	V/F		Cavage (ISO3813) : 4 s			
Alimentation 12V interne/externe				✓	□	□	V/F		Direction			
Fonctionnement et repérage des commandes				✓	□	□	V/F		B			
Contrôle voyant alarme (pression huile moteur, température de transmission, filtre hydraulique,...)				✓	□	□	V/F		D			
Caméra, écran de travail				✓	□	□	V/F		NEO			
Contacteur à clé				✓	□	□	V/F		V/F			
Eclairage				✓	□	□	V/F		N°			
Pneumatiques				✓	□	□	V/F					
Groupe de puissance				B	D	NEO	V/F	N°	Transmission, commande			
Niveaux (huile moteur et liquide de refroidissement)				✓	□	□	V/F		B			
Protection des parties tournantes				✓	□	□	V/F		D			
Radiateurs (état général, fuite)				✓	□	□	V/F		NEO			
Pompes (fuites, raccordement)				✓	□	□	V/F		V/F			
Distributeurs				✓	□	□	V/F		N°			
Joint tournant				✓	□	□	V/F					
Réservoirs (niveaux, déformations, fuites, état des bouchons, ...)				✓	□	□	V/F		Raccordement hydrauliques			
Sortie d'échappement (protégé ou inaccessible)				✓	□	□	V/F		Pompes-différentiels-cardans			
Batteries				✓	□	□	V/F		Transmission hydrostatique (pompe à débit, moteur hydraulique)			
Coupe-batteries				✓	□	□	V/F		Système de filtrage			
Capotages (fixations, fermetures, dispositif de calage,...)				✓	□	□	V/F		Vitesse de translation (moteurs et réducteurs)			
Isolation phonique des capots moteurs				✓	□	□	V/F		Pédale approche lente et frein combinée			
Accessibilité aux composants moteurs				✓	□	□	V/F		Pédale électronique d'avancement			
Observation(s)				B	D	NEO	V/F	N°	Adaptation vitesse/régime moteur			
									Chassis			
									B			
									D			
									NEO			
									V/F			
									N°			
									Fixe			
									Rotatif 360 ° (avec tourelle)			
									Etat général			
									Embase (soudure, couronne d'orientation)			
									Signalisation des zones dangereuses			
									Arrêt d'urgence			
									Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			
									Frein de tourelle			
									Fonctionnement des systèmes de freinage			
									Dispositif de blocage de la tourelle			
									Mécanosoudures et boulonnerie (fissures, oxydation,...)			
									Fixation contrepoids			
									Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets,...)			
									Autre(s) dispositif(s)			

CONTRÔLEUR

EMA V.G.P
MAZY ELIE

N° d'agrément VGP : 8042307OX

Date : 22 juil. 2026

Prochaine contrôle : 22 janv. 2027

Client : PONTIGNAC

MarqueMANITOUModèleBT425N° de Série235249

Marquage CE : OuiL'appareil peut être utilisé : OuiUne contre visite sera obligatoire : Non

EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Sécurité	B	D	NEO	V/F	N°	Contrôle de la stabilité en cas de surcharge	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	✓			V/F		Avertisseur lumineux avec LEDs	✓			V/F	
Dispositif "homme mort"			✓	V/F		Avertisseur sonore	✓			V/F	
Contacteur siège			✓	V/F		Blocage automatique des mouvements sortie/descente du télescope	✓			V/F	
Interdiction mouvement (relevage des stabilisateurs)			✓	V/F		Blocage automatique des stabilisateurs			✓	V/F	
Commande de direction	✓			V/F		Blocage automatique de l'essieu arrière			✓	V/F	
Direction de secours	✓			V/F		Dispositifs réglementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Frein de service	✓			V/F		Abaque(s) de charge , CMU = 2500 Kg	✓			V/F	
Frein de parc	✓			V/F		Extincteurs			✓	V/F	
Frein de secours	✓			V/F		Indicateurs de dévers	✓			V/F	
Verrouillage d'oscillation essieu arrière	✓			V/F		Abaque de charge sur pneus ✖	✓			V/F	
Stabilisateurs (zone d'appui, largeur, ...)			✓	V/F		Abaque de charge sur pneus avec correcteur de dévers ✖	✓			V/F	
Cales de stationnements des stabilisateurs			✓	V/F		Abaque de charge sur stabilisateurs ✖			✓	V/F	
Controle de la ligne hydraulique/électrique du télescope	✓			V/F		Environnement sonore (décret 2006-892 "Prévention du risque lié au bruit")	B	D	NEO	V/F	N°
Indicateur d'angle sur télescope	✓			V/F		Niveau sonore externe (Pression acoustique au poste de conduite)	✓			V/F	
Contrôleur d'état de charge	B	D	NEO	V/F	N°	Valeur mesurée au décibel mètre : 80 dB					
Lecture à l'écran : Portée horizontale			✓	V/F		Niveau de sonore interne (Emissions sonores à l'environnement)	✓			V/F	
Lecture à l'écran : Charge levée			✓	V/F		Valeur mesurée au décibel mètre: 104 dB					
Lecture à l'écran : Longueur de flèche de sortie			✓	V/F		Mesures sécuritaires adaptées					Oui
Lecture à l'écran : Capacité maximale			✓	V/F							

ACCESSOIRES

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Godet (R 4324-28)	B	D	NEO	V/F	N°	Bras de foration (R 4324-2 à 3)	B	D	NEO	V/F	N°
Etat général du godet avant et/ou arrière			✓	V/F		Protection du conducteur et des autres travailleurs			✓	V/F	
Fonctionnement des clapets de sécurité			✓	V/F		Tourelle (R 4324-2 à 3, 16 à 20, 28, 40 et 41)	B	D	NEO	V/F	N°
Présence de linguets de sécurité sur les crochets			✓	V/F		Etat général			✓	V/F	
Vérins (fixations, fuites, clapets, barre de blocage)			✓	V/F		Embase (soudure, couronne d'orientation)			✓	V/F	
Vérin de godet			✓	V/F		Signalisation des zones dangereuses			✓	V/F	
Bennes (R 4324-2 à 3,8,16,17)	B	D	NEO	V/F	N°	Arret d'urgence (coupe-batterie)			✓	V/F	
Signalisation zone et utilisation dangereuse			✓	V/F		Dispositif d'annulation de pression résiduelle dans le circuit hydraulique			✓	V/F	
Fonctionnement des commandes en position neutre			✓	V/F		Frein de tourelle			✓	V/F	
Dispositifs de protection contre le retournement ou les chutes			✓	V/F		Fonctionnement des différents systèmes de freinage			✓	V/F	
Flèche (R 4324-2 à 4)	B	D	NEO	V/F	N°	Dispositif de blocage de tourelle en position transport			✓	V/F	
Etat général des cables	✓			V/F		Autres	B	D	NEO	V/F	N°
Protection des poulies de levage et des moufles			✓	V/F		Tablier et fourches fixes	✓			V/F	
Limiteur de vitesse à la descente	✓			V/F		Tablier équipé de fourches flottantes	✓			V/F	
Flèche (bati de flèche, fissures, fixations,...)	✓			V/F		Déplacement latéral des fourches			✓	V/F	
Vérins de flèche (fuites, arret d'axes, raccordement hydraulique,...)	✓			V/F		Balayeuse			✓	V/F	
Balancier (fissures, déformations, fixations)	✓			V/F		Kit spécial Forage			✓	V/F	
Vérin de balancier	✓			V/F		Pneus gonflés mousse	✓			V/F	
Fléchette de levage mécanique			✓	V/F		Roue de secours			✓	V/F	
Fléchette de levage hydraulique (treuil hydraulique)			✓	V/F		Casier pour briques et parpaings	✓			V/F	
Crochet fixe pour tablier	✓			V/F		Observation(s)	B	D	NEO	V/F	N°

CONTRÔLEUR		CHARIOT TELESCOPIQUE (INITIAL)			
EMA V.G.P MAZY ELIE		N° d'agrément VGP : 8042307OX		Rapport N° : TP24-939	
Date : 22 juil. 2026		Prochaine contrôle : 22 janv. 2027		Client : PONTIGNAC	
Marque	MANITOU	Modèle	BT425	N° de Série	235249
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non	
HUMAIN					
CAS 1		CAS 3			
Chariot élévateur à à flèche télescopique (à portée variable) sur tourelle, cet engin ne sert que pour l'élévation de charges uniquement avec fourches : Le conducteur est titulaire du CACES R482		Oui		Si cet engin est utilisé pour le levage de charges avec un treuil de levage : le CACES doit être complété par une formation élinguage, au balancement de charge et à la cinématique de levage et dont il faut en conserver la preuve (sauf si il y a R482)	
CAS 2		CAS 4			
Si l'engin est utilisé avec godet en bout de flèche au lieu de fourches : le CACES R482 doit être complété par une formation spécifique liée à l'utilisation du godet et dont il faut en conserver la preuve.		Oui		Si cet engin est utilisé avec une plate-forme pour l'élévation de personnes, engin en appui sur ses stabilisateurs, le conducteur doit être titulaire du CACES R482.	
ESSAI DE FONCTIONNEMENT					
		B D NEO V/F N°			
		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)			
		Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 2400 Kg 1.50 m			
		Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)			
		Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge			
		Réglage de l'indicateur / limiteur de charge			
		Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge			
		Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)			
		Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.			
		Vérin de : .			
		Vérin de : .			
EXAMENS ET ÉPREUVES					
		Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP			
		Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)			
		Charge d'essai : 2400 Kg à une distance mesurée de : 1.50 m			
		Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?			
		Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?			

EMA
VGP
Adresse : 7, rue de Bouillancourt
Code Postal : 80500 Gratibus
Tel. : +33 (0)6 21 95 25 17
E-mail : elie.mazy@gmail.com
Site Web : https://www.ema-vgp.fr
Siret : 95269222600014 - APE : 7732Z